



Note de présentation du Budget Primitif (budget communal) 2024

La loi 2013-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire, la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour que les citoyens puissent en saisir les enjeux.

La date limite de vote du Budget Primitif est le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, il sera voté le 15 avril 2024. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il a été établi avec la volonté de poursuivre les efforts de gestion.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes permettant à notre collectivité d'assurer le quotidien.

- a. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les dépenses de personnel, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer.

Les principales actions pour 2024 sont :

-entretien de la chaudière

-réparation du volet roulant du local commercial

- b. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, location de salle, loyers des logements communaux..), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 699 113.69 €.

c. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générales	253 348.52	70	Produits des services	65 322.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 000.00	73	Impôts et taxes	308 849.96
65	Autres charges de gestion courante	145 526.56	74	Dotations et participations	216 892.97
66	Charges financières	3 000.00	75	Autres produits	3 510.00
67	Charges spécifiques	1 000.00	76	Produits financiers	20.00
68	Dotations aux provisions dépréciations	5 518.61	77	Produits spécifiques	200.00
042	Opérations ordre entre sections	18 720.00	013	Atténuations de charges	1 500.00
				Excédent de fonctionnement reporté	102 788.76
			78	Reprises amort., dépréciations, prov.	30.00
		699 113.69			699 113.69

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

- a. Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.

Les principales actions de l'année 2024 sont :

- création d'une allée au cimetière
- installation d'une alarme anti-intrusion à l'école
- installation de vidéo protection au cimetière

- b. Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en section d'investissement à 114 329.96 euros

- c. Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00	13	Subventions d'investissement	6 460.00
21	Immobilisations corporelles	108 329.96	10	Dotations	7 143.27
16	Emprunts et dettes	5 000.00	16	Emprunts et dettes	300.00
			040	Opération ordre entre sections	18 720.00
			1068	Excédent capitalisé	81 706.69
		114 329.96			114 329.96

Le maire, Gérald BEC